



## GROUPEMENT NATIONAL DES RAIDS MULTISPORTS DE NATURE

### CERTIFICAT MEDICAL OBLIGATOIRE

(Le jour de l'épreuve, le certificat médical doit être daté de moins de 1 an)

**Je soussigné(e) :** .....,

**docteur en médecine, certifie avoir examiné ce jour**

**M., Mme. ou Mlle :** .....

**dont l'état de santé ne présente aucun contre indication à la pratique des épreuves de manifestations multisports de nature en compétition ( Raids multisports\* )**

- *Les raids multisports sont des enchaînements d'activités de sports nature non motorisées.*
- *Ils sont majoritairement composés de course à pied, VTT, canoë-kayak. Les distances et dénivelés peuvent varier considérablement d'une épreuve à l'autre.*
- *Il est donc recommandé aux pratiquants de décrire le plus précisément possible au praticien, les caractéristiques du ou des raids auxquels il souhaite participer.*

#### **Cochez les activités sportives**

##### **Activités sportives de base:**

- Trail / Course à pied*
- Cyclisme/ VTT*
- Canoë / Kayak*
- Course d'orientation*
- Epreuves de cordes ( escalade )*

##### **Activités sportives non mentionnées**

-  
-  
-

*Attention, certaines activités spécifiques comme la plongée subaquatique... peuvent nécessiter des certificats visés par des médecins spécialisés ou des médecins fédéraux.*

**Nombre d'activités cochées :**

**Date :**

**Signature du médecin + cachet**

**Aucune rayure ne sera acceptée**

L'article L 231-2 du Nouveau Code de la Santé Publique prévoit que les Fédérations doivent veiller à la santé de leurs licenciés.

En application de l'article L.231-2 de ce Code, la délivrance de ce certificat ne peut se faire qu'après un « examen médical approfondi » qui doit permettre le dépistage d'une ou plusieurs affections justifiant une contre indication temporaire ou définitive.